



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
23/03/2015

Date d'affichage
07/04/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 15

L'an deux mille quinze
Le lundi trente mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine, LE CALVEZ Michel, LE DÛ Sylvie, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absents et excusés : DELTHEIL Anne (procuration à LE BESCOND François), FERLIER Gilles (procuration à ROPERS Daniel)

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

COMPTE DE GESTION 2014
DE LA COMMUNE

Madame Christine DENIS a transmis le compte de gestion 2014 de la commune qui est en parfaite adéquation avec le compte administratif de la commune.

Après délibération, ce compte de gestion 2014 pour la Commune est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2015-3-13

Objet :
**Compte de gestion 2014
de la commune**

Pour Le Maire
Le 1^{er} Adjoint Délégué
Daniel ROPERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2015

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/03/2015

Date d'affichage

07/04/2015

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Délibération n° 2015-3-14

Objet :

Compte administratif 2014

L'an deux mille quinze

Le lundi trente mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine, LE CALVEZ Michel, LE DÛ Sylvie, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absents et excusés : DELTHEIL Anne (procuration à LE BESCOND François), FERLIER Gilles (procuration à ROPERS Daniel)

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal élit Monsieur Daniel ROPERS Président du Conseil Municipal pour la délibération concernant le compte administratif 2014 de la Commune de PLÉHÉDEL.

Le compte administratif 2014 de la Commune, arrêté par Madame Anne DELTHEIL, Maire se présente de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 894 345.30 €

- Recettes : 1 172 774.70 €

Soit un excédent de : 278 429.40 €

- **Section d'investissement :**

- Dépenses : 223 640.62 €

- Recettes : 219 379.76 €

Soit un déficit de : 4 260.86 €

- **Restes à réaliser en investissement :**

- Dépenses : 29 317.14 €

- Recettes : 0 €

Soit un déficit en restes à réaliser de : 29 317.14 €

Ce compte administratif pour la Commune, exercice 2014 est approuvé à l'unanimité.

Pour Le Maire
Le 1^{er} Adjoint Délégué
Daniel ROPERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
23/03/2015

Date d'affichage
07/04/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 15

L'an deux mille quinze
Le lundi trente mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine, LE CALVEZ Michel, LE DÛ Sylvie, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absents et excusés : DELTHEIL Anne (procuration à LE BESCOND François), FERLIER Gilles (procuration à ROPERS Daniel)

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT 2014**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 pour la Commune, le Conseil Municipal,

- considérant le budget communal,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
- constatant que le compte administratif communal fait apparaître un excédent de fonctionnement de **278 429.40 €**,
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - affectation à la section d'investissement au compte 1068 de **94 932.80 €**
 - reprise à la section de fonctionnement du budget primitif de 2015 du solde soit **183 496.60 €**.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Pour Le Maire
Le 1^{er} Adjoint Délégué
Daniel ROPERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
23/03/2015

Date d'affichage
07/04/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 15

Délibération n° 2014-3-16

Objet :

**Vote du taux des taxes
pour 2015**

L'an deux mille quinze
Le lundi trente mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine, LE CALVEZ Michel, LE DÛ Sylvie, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absents et excusés : DELTHEIL Anne (procuration à LE BESCOND François), FERLIER Gilles (procuration à ROPERS Daniel)

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président,

- après avoir fixé le montant du produit attendu pour 2015
- décide de maintenir comme suit les taux des taxes pour l'année 2015

- ❖ Taxe d'habitation : 18.34 %
- ❖ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.59 %
- ❖ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75.95 %

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour Le Maire
Le 1^{er} Adjoint Délégué
Daniel ROPERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2015

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

23/03/2015

Date d'affichage

07/04/2015

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

L'an deux mille quinze

Le lundi trente mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine, LE CALVEZ Michel, LE DÛ Sylvie, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : DELTHEIL Anne (procuration à LE BESCOND François).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif de l'exercice 2015 proposé par Madame le Maire, Anne DELTHEIL, pour la Commune se présente de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Equilibre entre les dépenses et les recettes à **1 122 496.60 €**

- Section d'investissement :

Equilibre entre les dépenses et les recettes à **741 878.00 €**

Soit un budget global pour la Commune équilibré entre les recettes et les dépenses à **1 864 374.60 €**

Ce budget primitif de l'exercice 2015 pour la Commune est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2015-3-17

Objet :

Budget primitif 2015

Pour Le Maire
Le 1^{er} Adjoint Délégué
Daniel ROPERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2015

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
23/03/2015

Date d'affichage
07/04/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

Délibération n° 2015-3-18

Objet :
**Amortissement des
Subventions versées**

L'an deux mille quinze

Le lundi trente mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine, LE CALVEZ Michel, LE DÛ Sylvie, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : DELTHEIL Anne (procuration à LE BESCOND François).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS

Les subventions versées au Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) dans le cadre de travaux sur l'éclairage public sont amortissables sur 15 ans. Une somme de 43 643,51 €uros est à amortir sur 15 ans, soit 2 909,57 €uros pour 2015. Ce amortissement s'ajoute à celui de 2014, soit un montant total annuel de 8 271,60 €uros. C'est une opération d'ordre avec une inscription de cette somme en recettes d'investissement à l'article 28041582 et en dépenses de fonctionnement à l'article 6811.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour Le Maire
Le 1^{er} Adjoint Délégué
Daniel ROPERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
23/03/2015

Date d'affichage
07/04/2015

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Délibération n° 2015-3-19

Objet :
**Installation des commissions
extra-municipales**

L'an deux mille quinze
Le lundi trente mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine, LE CALVEZ Michel, LE DÛ Sylvie, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : DELTHEIL Anne (procuration à LE BESCOND François).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

INSTALLATION DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Il est proposé de créer deux commissions extra-municipales, l'une pour la randonnée et l'autre pour la culture. Des personnes intéressées se sont inscrites en mairie pour y participer.

Randonnée : Loïc LALLAIN, Yvon CADIC, Julien LEMOINE, Gilbert LE GOUX, Monique LEMOIGNE, Frédéric GUERIN et les membres de la commission voirie, réseaux et chemins.

Culture : Marie-Françoise PAIN-HERMIER, Frédéric GUERIN, Françoise LEDOUX et les membres de la commission culture, relations avec les associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la constitution de ces 2 commissions.

Pour Le Maire
Le 1^{er} Adjoint Délégué
Daniel ROPERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2015

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
23/03/2015

Date d'affichage
07/04/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

L'an deux mille quinze

Le lundi trente mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine, LE CALVEZ Michel, LE DÛ Sylvie, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : DELTHEIL Anne (procuration à LE BESCOND François).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

EXONERATION AU TITRE DE LA TAXE D'HABITATION

Le 1^{er} Adjoint expose les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis. du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- 1- être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
- 2- être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- 3- être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
- 4- être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 5- occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Délibération n° 2015-3-20

Objet :
**Exonération de la taxe
d'habitation**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

23/03/2015

Date d'affichage

07/04/2015

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

(Suite)

Délibération n° 2015-3-20

Objet :

**Exonération de la taxe
d'habitation**

(suite)

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

Vu l'article 1411 II. 3 bis. du code général des impôts,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour Le Maire
Le 1^{er} Adjoint Délégué
Daniel ROPERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
23/03/2015

Date d'affichage
07/04/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

Délibération n° 2015-3-21

Objet :
DIA

L'an deux mille quinze
Le lundi trente mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine, LE CALVEZ Michel, LE DÛ Sylvie, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : DELTHEIL Anne (procuration à LE BESCOND François).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Madame Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

DIA N° 4/2015 – 29 Route de Lanloup – Kermarquer
(parcelle A 1302)

DIA N° 5/2015 – 15 Route de Lanloup - Kermarquer
(parcelle A 1136)

Pour Le Maire
Le 1^{er} Adjoint Délégué
Daniel ROPERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2015

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
23/03/2015

Date d'affichage
07/04/2015

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Délibération n° 2015-3-22

Objet :
Remplacement minuterie
Du cadran de l'église

L'an deux mille quinze
Le lundi trente mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Adjoint au Maire.

Étaient présents :

ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine, LE CALVEZ Michel, LE DÛ Sylvie, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : DELTHEIL Anne (procuration à LE BESCOND François).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

REPLACEMENT DE LA MINUTERIE
DU CADRAN DE L'ÉGLISE

La minuterie du cadran de l'horloge de l'église est hors d'usage. L'entreprise BODET qui est chargée de la maintenance de ce matériel a établi un devis de remplacement pour un montant de 2 172 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au remplacement de cette minuterie défectueuse pour un montant de 2 172 € TTC.

La somme de 2 172 € est inscrite au Budget Primitif 2015 à l'article 2188 opération 21.

Pour Le Maire
Le 1^{er} Adjoint Délégué
Daniel ROPERS